

Fiche argumentaire d'actualité

19 novembre 2020



« Black Friday »

19/11 – Actu : Le ministre de l'Économie Bruno Le Maire veut convaincre la grande distribution et du commerce en ligne de repousser le « Black Friday », alors que les petits commerces dits « non essentiels » souhaitent rouvrir le 27 novembre.

- Tout est imaginable, mais pas huit jours avant. Il y a des supermarchés qui ont préparé leur catalogue. On parle beaucoup d'Amazon, mais **il y a plein de commerçants français qui ont préparé leurs promotions.**
- Et il ne faut **pas que ce soit un prétexte** pour nous dire, on repousse le « Black Friday » donc vous n'ouvrez pas le 27, ce qui est peut-être ce qui peut se dessiner derrière.
- **La seule bonne solution, c'est que tout le monde soit ouvert** le 27. Nous ne pouvons pas croire qu'à trois jours près, entre le 1^{er} décembre et le 27 novembre, ça ait un effet épidémique.
- Et puis rappelons quand même que **ce n'est pas dans les commerces que la contamination a lieu !** Plusieurs études le prouvent.
 - D'autant plus que si on restreint la période d'ouverture, il y aura plus de monde dans les commerces dans un espace-temps plus restreint, **donc un risque de contamination de contamination plus élevé.**
- Les professionnels ne comprennent pas la décision du gouvernement. **Ils attendent simplement une décision de bon sens** qui, nous l'espérons, sera annoncée d'ici la fin de la semaine ou en début de semaine prochaine.
- Notre proposition est simple. Il faut augmenter la jauge, c'est-à-dire porter de 4 m² à 8 m² le minimum de surface par client, c'est une proposition qui fait consensus parmi les commerçants, ou en élargissant les horaires d'ouverture. **On a les solutions !**
- Mais on n'attend pas juste l'ouverture des commerces, on attend une vision à moyen terme. Et **n'oublions pas non plus ceux qui ne pourront pas ouvrir à cette date**, les

restaurants, les bars, les salles de sport. **Ils n'ont pas de perspectives.** Ils ne peuvent pas se contenter d'une simple concertation. **Il leur faut aussi de la visibilité.**

Négociation télétravail

18/11 – Actu : Une nouvelle séance de négociation sur le télétravail se tenait mardi pour étudier le projet d'accord proposé par le patronat.

- Nous avons toujours dit que nous souhaitons un accord qui soit non contraignant. C'est le sens du document de travail que nous avons adressé aux organisations syndicales. **Il n'y a donc pas de surprise.**
- Nous pensons que ce document, préparatoire à un éventuel accord, répond aux attentes des entreprises et des salariés. **Il apporte de la lisibilité à l'environnement juridique** applicable au télétravail qui aujourd'hui fait défaut
- C'est un outil utile aux entreprises et aux branches qui **répond aux attentes de tous ceux qui veulent réussir la mise en œuvre du télétravail.**

PME de plus de 50 salariés

17/11 – Actu : Suite à la reprise de l'épidémie sur le territoire, le ministre de l'Économie Bruno Le Maire a annoncé une réactivation du fonds de solidarité et son élargissement pour toutes les entreprises jusqu'à 50 salariés.

- Pour les PME qui sont au-dessus des seuils du fonds de solidarité, comme avec beaucoup d'autres dispositifs, **il y a un gros trou dans la raquette.**
- Le fonds de solidarité de 10 000 euros est exclusivement réservé pour les entreprises de moins de 50 salariés. **Si vous avez 51 salariés, vous n'avez droit à rien.**
- Beaucoup trop d'entreprises ne sont pas couvertes par les dispositifs, **il faut absolument corriger ce problème !**
- Prenez **l'exemple des PME de plus de 50 salariés avec leur propre réseau de boutiques**, comme la société Toiles de Mayenne, entreprise bicentenaire, qui a fait travailler des milliers de travailleurs sur plusieurs générations.
 - **Malgré les mesures de chômage partiel**, elle n'est aujourd'hui plus en mesure d'absorber de nouvelles dettes et risque de disparaître si rien n'est fait.
 - Dans la pratique, Toiles de Mayenne, c'est 17 commerces qui pourraient chacun prétendre à une aide plafonnée à 10 000 euros.

- Mais dans le contexte sanitaire actuel, elle ne bénéficie d'aucune aide car **les réseaux de boutiques de plus de 50 salariés ne sont pas éligibles aux aides allouées aux commerçants.**
- Ne sacrifions pas ces entrepreneurs qui ont le « tort » de s'être un peu trop développé et d'avoir un peu trop investi !
- Il faut véritablement que le Gouvernement se penche sur la question ou **on risque de voir disparaître de nombreuses PME**, aussi importantes pour le tissu économique que les grands groupes industriels, alors même que sont publiées des études qui prouvent qu'on ne se contamine pas dans les petits commerces !

Chômage partiel dans la grande distribution

16/11 – Actu : Le secteur de la grande distribution, confronté à l'"arrêt" d'une partie de ses activités, peut demander à bénéficier du chômage partiel pour certains de ses salariés, a assuré dimanche Elisabeth Borne. C'est est une dépense publique "dont on aurait pu s'exonérer", a estimé lundi Laurent Berger, qui s'est étonné que cette mesure concerne même les magasins de proximité, dont les ventes sont pourtant peu impactées par le confinement.

- **Il y a une baisse de l'activité de 20-25%, et parfois beaucoup plus**, dans la grande distribution.
- **Cela a une répercussion automatique sur l'emploi**, dans la mesure où il y a un certain nombre de salariés qui travaillaient dans des rayons fermés qui n'ont aujourd'hui plus d'activité.
- Les clients ne venant plus faire des courses de produits non alimentaires (jouets, draps, vêtements...) **n'achètent plus non plus de produits alimentaires** dans ces magasins.
 - C'est particulièrement notable dans les rayons « traditionnels » de produits à la coupe, où on constate parfois une baisse de 20%.
- Cette situation est malheureusement **le résultat direct des décisions prises par le gouvernement** et le chômage partiel permet ainsi d'éviter des plans sociaux.